

MOUTHIERS

SUR BOËME



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Mai 1978 N° 3

M O U T H I E R S

Pour que les Moustériens se connaissent mieux, voici la photographie démographique de notre Commune telle qu'elle se présentait en 1975, date du dernier recensement de population :

- POPULATION TOTALE : 1 402 habitants , dont :
- 418 ouvriers (es) et employés(e)s,
 - 97 agriculteurs,
 - 48 Artisans et commerçants,
 - 154 retraités,

parmi lesquels :

- 384 de moins de 15 ans,
- 298 de 16 à 30 ans,
- 336 de 31 à 50 ans,
- 181 de 51 à 65 ans,
- 203 de plus de 65 ans

Depuis 1975, c'est environ une centaine d'habitants de plus qui se sont installés ou qui sont nés à MOUTHIER S .

Ci-dessous, le relevé des actes d'Etat Civil des dernières années :

	<u>Naissances</u>	<u>Mariages</u>	<u>Décès</u>
1975 :	20	9	22
1976 :	15	13	14
1977 :	23	10	9
Mars 1978 :	6	0	2

Voici également le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la Mairie au 9 mai 1978 :

15 de moins de 30 ans et 17 de plus de 30 ans, ce qui représente 2,3 % de la population totale ou 5,7 % de la population active .

Sur le prochain bulletin, nous étudierons la répartition des impôts locaux sur la population .

LA BOITE A IDEES

Le mur le long du jardin du presbytère

Un billet déjà ancien mais auquel il n'avait pas été possible de répondre dans le dernier bulletin, dont les matrices étaient déjà tapées, suggérait de cacher le mur à moitié écroulé qui borde le jardin du presbytère par la plantation d'une haie.

Cette solution avait déjà été envisagée de longue date par le conseil municipal, mais à la suite d'une visite de l'architecte des Bâtiments de France, il a été décidé de réparer le mur et de l'agrémenter par quelques plantations.

Nos cantonniers sont en train de mener à bien la réparation. Mais les plantations ne pourront avoir lieu, maintenant, qu'au cours de l'hiver prochain.

A propos des odeurs des eaux usées de l'usine

Voici un extrait d'une lettre adressée par M. le Directeur de l'usine à M. le Maire :

"Nous avons entrepris au laboratoire une recherche systématique de tous les agents permettant d'éviter la fermentation de la caséine dans les eaux de rejets. Car seule la caséine, qui est un produit animal, est la cause de cette odeur pestilentielle. Nous avons trouvé, semble-t-il et nous réalisons actuellement des essais industriels qui, dès qu'ils seront adoptés, devraient supprimer ces odeurs. Je pense que cet été nous nous apercevrons de l'efficacité de notre action."

Nous l'espérons.

Du côté des sportifs

Une personne a posé trois questions au sujet du stade :

1^oCréation d'une tribune

Un emplacement est prévu, côté nord du stade pour l'installation d'un abri qui sera peut-être pourvu de bancs. Mais une vraie tribune n'est pas envisagée.

2^oMise en place de projecteurs

L'opération a commencé et devrait bientôt se terminer.

3^oTerminer les terrains de basket et de volley.

Pour le basket, les poteaux sont faits en place, les panneaux sont faits il manque les cercles des paniers. L'artisan chargé de les fabriquer a été à nouveau contacté.

Pour le volley, les poteaux sont aussi en place.

Il restera à tracer les deux terrains.

Circulation des voitures sur le champ de foire

Deux questions à ce sujet ont été posées

Le problème à résoudre est celui des voitures qui, arrivant de la direction de Blanzac, s'engagent à vive allure sur le champ de foire bien que n'ayant aucune visibilité. C'est aussi celui de ces mêmes voitures qui débouchent au bas du champ de foire.

Le conseil municipal a donc décidé d'interdire l'entrée du champ de foire par le haut pour les voitures venant de la direction de Blanzac et de mettre en sens interdit (vers le bas) le chemin situé entre les deux points critiques.

Anarchisme et écologie

La palme pour la longueur des mots trouvés dans la boîte à idées revient à une dissertation de quatre grandes pages signée "Ligue anarchiste et écologiste internationale" et qui semble être l'oeuvre d'une jeune lycéenne.

La partie faussement anarchiste de cette dissertation apporte à vrai dire une petite note folklorique. Mais pourquoi diable notre anarchiste veut-elle d'une part faire "éjecter" le pâtissier nouvellement installé (alors qu'une loi en vigueur ne permet à personne de s'opposer à l'établissement d'un petit commerce) et d'autre part faire voler par un commando de jeunes la caisse des magasins?

La partie "écologiste", qui fait appel à la spontanéité, à la fraîcheur et à l'optimisme de l'enfance est plus intéressante. Quelques remarques cependant:

-il est difficile de n'avoir en tous temps et en tous lieux que des instituteurs et des institutrices de moins de 25 ans, les enseignants étant appelés à vieillir comme tout un chacun ou comme notre anarchiste-écologiste. Et la retraite à 25 ans sera difficilement envisageable tant que son abaissement à 60 ans ne sera pas acquis pour l'ensemble des salariés.

-d'autre part, marier les gens est bien de la compétence de notre maire. Mais cette compétence ne va pas jusqu'à marier notre curé contre son gré.

-par contre, nous approuvons pleinement les idées d'éducation écologique des enfants et d'animation culturelle de notre village.

Notre municipalité souhaiterait en effet voir la maison des jeunes redevenir un lieu de rencontres et d'activités épanouissantes comme elle l'a été jadis. Que notre écrivain sorte donc de l'anonymat et nous apporte son concours. Elle peut aussi s'occuper des enfants qui viennent à la salle de jeux, sur la place, le mercredi après-midi.

Voilà de bonnes occasions de faire passer des idées dans les faits!

LE LOTISSEMENT DU STADE VU DU BOURG

Sans doute les habitants du lotissement du stade ont-ils eu l'occasion de regarder leur maison depuis le champ de foire. Ils se sont dit qu'elle n'est pas plus mal qu'une autre. Ce qui est vrai. Mais ils ont sans doute remarqué également que certaines maisons du lotissement semblent tout bonnement posées sur le toit de l'église, ce qui n'est pas du plus heureux effet étant donné la différence d'âge et de style entre ces maisons et notre église.

Le contraste pourrait être atténué soit en faisant courir sur les murs de la verdure comme de l'ampélopsis ou de la vigne-vierge, soit par la plantation d'arbres ou d'arbustes (dont une certaine quantité de conifères pour l'hiver) dans le fond des terrains.

Cet écran de verdure pourrait être discontinu et donc ne pas cacher, pour les habitants du lotissement, la vue magnifique sur le bourg, mais il améliorerait certainement la beauté de notre commune. Nous demandons aux habitants du lotissement de bien vouloir réfléchir à ce problème et, si possible, d'y apporter une solution.

TRANSPORT VERS LA PISCINE DE LA COURONNE

Il avait été indiqué, dans le bulletin n°1, que la municipalité essaierait de faciliter le transport des enfants et des jeunes à la piscine de La Couronne.

Afin de voir quelle solution pourrait être envisagée, il serait bon d'avoir une idée des besoins, l'essai tenté l'été dernier par M. le Maire ayant été peu concluant.

Les jeunes et les enfants (ou leurs parents) intéressés par l'organisation de ce transport sont invités à faire connaître leur souhait en déposant un papier, soit à la mairie soit dans la boîte à idées (au pont), indiquant leur nom et leur prénom, la période des grandes vacances durant laquelle ils souhaiteraient bénéficier de ce transport et le nombre de jours par semaine durant lesquels ils fréquenteraient la piscine en cas de beau temps, bien sûr.

A noter que le centre aéré fonctionnera en juillet.

LA SALLE DE JEUX

Chaque mercredi après-midi de 14 à 17 H une dizaine d'enfants fréquentent la salle de jeux située sur le champ de foire.

I

Ils y trouvent différents jeux, de la lecture, de quoi peindre et dessiner, des décors, des maquettes simples à construire, ou font des activités organisées par les personnes qui les surveillent à tour de rôle et qu'il y a lieu de remercier : Mme François Vignaud, Mlle Genevieve et Véronique Tamagna, Marie-Agnès Chevalier, Nicole Brézier et Jacqueline Bernière qui remplace Ghislaine Bon Maceur

prise maintenant par son travail.

Notons que les enfants peuvent passer tout l'après-midi à la salle mais qu'ils peuvent aussi n'y passer qu'un moment s'ils le désirent.

DES JEUX DE PLEIN AIR SUR LE CHAMP DE FOIRE

Des jeux municipaux publics ont été installés sur le champ de foire et sont donc à la disposition de tous les jeunes enfants.

L'emplacement a été choisi non pas pour favoriser un dentiste aux dépens de l'autre mais simplement parce que c'est le seul endroit ombragé qui reste disponible au moment des frairies.

CONCOURS DE MAISONS ET FERMES FLEURIES

Cette année, la commune a fait officiellement acte de candidature au concours des villes et villages fleuris organisé par le Commissariat au Tourisme, ce qui permettra aux habitants de concourir non seulement sur le plan communal comme l'an dernier, mais également sur le plan départemental et éventuellement national.

Deux concours leur sont ouverts: "maisons fleuries" et "fermes fleuries". Pour s'en tenir au règlement officiel, le concours maisons fleuries comprendra sept catégories:

- 1) maisons avec jardin très visible de la rue,
- 2) maisons avec décor floral sur la voie publique,
- 3) maisons avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue et sans utilisation de la voie publique,
- 4) maisons n'entrant pas dans les trois catégories précédentes,
- 5) immeubles collectifs,
- 6) hôtels, restaurants ou cafés avec jardin,
- 7) hôtels, restaurants ou cafés sans jardin.

Le jury départemental passant au cours de la première quinzaine de Juillet, il sera nécessaire que le jury communal porte son jugement au cours de la 2ème quinzaine de Juin.

Tous peuvent participer au concours. Il n'y a pas à faire acte de candidature. Il suffit de fleurir sa maison, son jardin ou sa ferme pour son propre plaisir et pour celui des passants. Rendons ainsi notre commune plus agréable.

Des fleurs sont apparues dès avant le printemps devant un certain nombre de maisons. Espérons que les beaux jours vont les faire apparaître en plus grande quantité encore.

TRAVAUX DES CANTONNIERS

Deux abris bus ont été construits, l'un dans le bourg sur le terrain de M. Manant, un autre au Taillandier fait en partie par les cantonniers et les parents d'élèves MM. Leboeuf, Bordron et Naudon (à cet emplacement, 17 élèves prennent le car). Merci messieurs pour cette heureuse initiative.

Les vieux bâtiments situés au fond de la cours de la mairie ont été transformés en hangar. Le matériel de voirie est ainsi à l'abri.

Le mur de l'ancien cimetière face au presbytère dont la reconstruction était prévue depuis plusieurs années, différée faute de temps, a été reconstruit sur les 3/4 de sa longueur. Il sera terminé dès que possible.

Les chemins qui ont été très endommagés pendant l'hiver long et pluvieux viennent de recevoir 20 tonnes de gravillons enrobés, dans l'attente de travaux plus complets.

Divers travaux d'entretien et de réparation, trottoirs et caniveaux attendent le beau temps et nos cantonniers polyvalents qui ne risquent pas le chômage.

LE MARCHÉ DE MOUTHIER S

Depuis quelques samedis, la population peut trouver de 9 heures à midi, aux extrémités de la rue de l'église les marchands suivants : Fruits et légumes, poissons, produits de la ferme, oeufs et volailles, huitres, plants (2 marchands), fleurs (coupées ou à planter), vêtements et bonneterie.

Sans qu'il y ait la foule, le marché apporte une certaine animation le samedi matin. Chacun peut ainsi trouver à Mouthiers ce qui lui est nécessaire, ce qui est bien commode.

Pensez à profiter de ce marché, afin qu'il ne périclite pas et continue à exister.

C O M P T E - R E N D U S D E S R E U N I O N S
D U C O N S E I L M U N I C I P A L

REUNION DU 8 NOVEMBRE 1977 :

I - REVISION DU LOTISSEMENT COMMUNAL N° 1 :

La révision du Lotissement concernant la construction de bâtiments annexes (garages) est acceptée .

II - REFECTION DE LA TOITURE DU CHEVET DE L'EGLISE :

Le Conseil demande des informations supplémentaires à la Direction de l'Architecture des Bâtiments de France concernant ce projet, étant donné le montant élevé du devis (290 496,56 F.)

III - DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

5 demandes sont accordées ; 1 demande est refusée

IV - QUESTIONS DIVERSES :

1 - Emprunt pour travaux de voirie :

Le Conseil Municipal accepte le prêt proposé par le Crédit Mutuel d'un montant de 70 000,00 F. pour effectuer des travaux de voirie .

2 - Stationnement des nomades :

Le stationnement est autorisé sur l'ancien cimetière ainsi qu'au-dessus de la voie ferrée après le cimetière pour une durée limitée à 48 heures .

3 - Dépôt de Pâtisserie :

Un dépôt de pâtisserie dans l'actuel local du crédit agricole es envisagé par un pâtissier-confiseur de BLANZAC . Aucune décision n'est à prendre par le conseil, l'ouverture d'un commerce étant libre .

REUNION DU 13 DECEMBRE 1977 :

I - PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil décide de porter, à compter du 1.1.78, le prix du repas de cantine de 3,30 F à 3,50 F. soit 6% d'augmentation comme autorisé par le Gouvernement .

II - QUESTIONS DIVERSES :

1 - Demande de certificat d'urbanisme :

Une demande reçoit un avis favorable .

2 - DELEGUES Communaux à la Prévention Routière :

Le Conseil Municipal délègue deux de ses membres : MM. LATHIER James et GACHINOIS Claude .

3 - Couverture du Chevet de l'église :

Le Conseil accepte le devis d'un montant de 290 000,00 F. présenté par la Direction de l'Architecture; La participation demandée aux collectivités locales s'élevant à 50 % du montant des travaux soit à la somme de 145 000,00 F, le Conseil demande au Département d'intervenir dans cette dépense à raison de 80 % de la somme mise à la charge de la collectivité . La contribution de la Commune serait ainsi ramenée à 29 000,00 Francs .

REUNION DU 10 JANVIER 1978

I - RAMASSAGE SCOLAIRE :

A compter du 16 Janvier un 2ème circuit sera mis en place . Le prix de journée passera ainsi de 313,50 F à 453,44 F. La participation des familles devant être égale à 25% de la dépense, le prix de la carte mensuelle de ramassage passera de 15 F à 21 F. . Le Ramassage s'effectuera, le samedi, à midi aussitôt après la classe . La cantine sera donc supprimée le samedi .

II - HORAIRES DES CUISINIÈRES SCOLAIRES :

A partir du mois de mars 1978, suite à la suppression du repas du samedi, les horaires des cuisinières à la cantine scolaire seront modifiés .

III- DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

les 3 demandes présentées reçoivent un avis favorable .

IV - QUESTIONS DIVERSES :

1- Participation à l'Ecole Maternelle de Blanzac :

la participation de 490,00 F. correspondant à la fréquentation de l'école d'un enfant de MOUTHIER pendant l'année scolaire 76-77 , est acceptée, l'école maternelle de MOUTHIER n'étant pas ouverte à cette période .

2- Société Auxiliaire de Radiodiffusion :

Le Conseil refuse la signature des contrats relatifs à l'installation d'une cabine de protection destinée à recevoir le matériel radioélectrique des 2° et 3° chaînes .

REUNION DU 14 FEVRIER 1978 :

I- REMUNERATIONS DUES A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT :

- Lotissement communal N° 3 : L'estimation prévisionnelle des travaux étant de 30 854,04 F , la rémunération due sera de 1234,56 F.

- chemin du gagnier : le montant des dépenses étant d'environ 124 496,06, le montant des honoraires sera de 4134,88 F financés par la SNCF

II- TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de voirie qui seront financés par : subvention + EMPRUNT 70 000,00 + financement direct

III - SUBVENTIONS :

Une subvention de 9,50F/jour est accordée pour un enfant fréquentant le CEG de Blanzac et partant en classe de neige pour une durée de 13 jours .

Une subvention de 9,50/jour et par enfant est accordée pour 6 enfants fréquentant l'Ecole Nationale de Perfectionnement de Ma Campagne et partant en classe de printemps pour une durée de 12 jours .

IV - DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

les 7 demandes présentées reçoivent un avis favorable .

V - RAMASSAGE DU VERRE :

Le Conseil Municipal accepte d'étudier avec M. Michel MILAN la possibilité de ramassage de verre sur la Commune .

VI - DEPOT D'ORDURES :

Le Conseil Municipal décide de demander l'ouverture d'une étude pour un dépôt d'ordures ménagères à CLAIX dans une ancienne carrière d'exploitation .

REUNION DU 24 FEVRIER 1978 :
=====

I - BUDGET PRIMITIF 78 :

Section de Fonctionnement :
=====

DEPENSES

Chapitre 60 - Denrées et fournitures	138 000,00 F
Chapitre 61 - Frais de Personnel	260 000,00 F
Chapitre 62 - Impôts et taxes	5 000,00 F
Chapitre 63 - Travaux et services extérieurs	104 000,00 F
Chapitre 64 - Participations et Contingents	141 280,00 F
Chapitre 65 - Allocations - subventions	42 000,00 F
Chapitre 66 - Frais de gestion générale	106 887,21 F
Chapitre 67 - Frais financiers	178 978,25 F
Chapitre 83 - Prélèvements pour dépenses d'investissements..	95 370,54 F

TOTAL DES DEPENSES 1 071 516,00 F
=====

RECETTES

Chapitre 70 - Produits de l'exploitation	90 000,00 F
Chapitre 71 - Produits domaniaux	8 800,00 F
Chapitre 73 - Recouvrements-subventions	45 000,00 F
Chapitre 74 - Part représentative d'anciens produits fiscaux	310 202,00 F
Chapitre 75 - Impôts Indirects	24 000,00 F
Chapitre 77 - Contributions directes	593 814,00 F

TOTAL DES RECETTES 1 071 516,00 F
=====

Le budget s'équilibrant à 1 071 516,00 F est voté à l'unanimité.

Le budget d'aide sociale s'équilibrant à 19 600,00 F est voté à l'unanimité .

SUBVENTIONS 78 :
=====

Mutuelle du Trésor	50,00	Syndicat Initiative ANGOULEME	.50,00
Sporting Club MOUTHIERIS	8150,00	Paralysés de la Chte50,00
Comité des fêtes	6500,00	Vieillards de la Chte50,00
Association Parents d'élèves		Croix rouge50,00
de MOUTHIERIS	300,00	SPA50,00
Société chasse et pêche de		Lutte contre le cancer50,00
MOUTHIERIS	1000,00	Mutilés du travail50,00
CIFOP L'Isle d'Espagnac	975,00	Vaccination antiaphteuse	400,00
Chambre des métiers	672,00	Bureau d'Aide Sociale de	
Maison familiale BLANZAC ...	100,00	MOUTHIERIS	14 000,00
Maison familiale PASSIRAC ..	100,00	Association familiale rurale de	
Groupement de vulgarisation Agricole		MOUTHIERIS	2 800,00
de BLANZAC	100,00	Coopérative scolaire	5 000,00
Prévention Routière	200,00		
Elus Républicains	100,00		
Donneurs de sang	350,00		
Association familiale MOUTHIERIS	50,00		
Anciens Combattants MOUTHIERIS	100,00		
Maison familiale RICHEMONT ..	50,00		
Union Départementale des			
Résistants	50,00		

TOTAL DES SUBVENTIONS 41 400,00 Francs
=====

REUNION DU 14 MARS 1978 :

I - CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR DE LA COURONNE :

La Commune décide de s'associer aux communes de LA COURONNE, NERSAC, ROULLET, VOEUIL en vue de la création d'un tel syndicat ayant pour objet :

- la construction de l'agrandissement du CES actuel et l'entretien de la partie nouvelle ;
- le fonctionnement de l'ensemble de l'établissement .

II - Champ de foire :

Une commission se rendra sur le champ de foire pour étudier l'emplacement des manèges lors de la foirade annuelle .

III - Etude d'une piscine scolaire :

Après avoir pris connaissance du devis concernant la création d'une piscine à usage scolaire, le Conseil demande à prendre contact avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'obtention éventuelle d'une aide financière .

IV - DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

les 13 demandes présentées reçoivent un avis favorable .

V - DEMANDE AUTORISATION POUR LA CREATION D'UN 4° LOTISSEMENT COMMUNAL :

Tous les lots du lotissement communal N° 3 étant vendus et les demandes de candidats constructeurs étant très nombreuses, le conseil municipal décide de créer un lotissement communal dans la parcelle ZE 36 au lieu-dit "les justices" d'une superficie de 3 hectares 80 ares 80 cent.

REUNION DU 11 AVRIL 1978 :

I - RECYCLAGE DU VERRE :

Le Conseil Municipal décide d'entreprendre le ramassage du verre et de signer un contrat avec l'usine ST GOBAIN à COGNAC

II - MARCHÉ :

Le marché aura lieu tous les samedis de 9 heures à midi à compter du 22 Avril dans la rue et sur la place de l'église .

III - FLEURIR LA FRANCE :

Le Conseil Municipal décide de déposer sa candidature auprès de M. le Préfet en vue de participer à la XX° campagne " FLEURIR LA FRANCE "

IV - REVETEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Conseil Municipal étudie les devis correspondants aux différentes solutions de revêtements et prendra prochainement une décision

V - DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

les 6 demandes présentées reçoivent un avis favorable .

SECTION TENNIS DE TABLE

Le S.C.M. section tennis de table vient de terminer sa saison en remportant deux victoires consécutives en Départementale III contre les équipes adverses de Montmoreau et de Nersac, se classant ainsi honorablement 3ème sur 8.

Pour la prochaine saison débutant en Septembre prochain, le S.C.M. espère présenter deux équipes en championnats? Les jeunes gens et jeunes filles intéressés par ce sport peuvent se faire inscrire auprès des responsables du club: MME HOUGARD; M. BREGEAS Guy.

SECTION CROSS COUNTRY ET ATHLETISME

Au cours de la saison 77-78 de cross-country qui se termine maintenant, le S.C.M. a participé aux cross de Ruffec, Cognac, Rochefort, Montmoreau, au challenge Rouyer Guillet à Saintes, aux championnats départementaux à La Rochefoucauld, au cross Sud-Ouest à Ruelle, aux championnats régionaux à Saintes, aux cross organisés par la J.S. Angoulême et la Fraternelle de Barret, au challenge de Fons, et enfin au cross du souvenir LUCIEN HOUGARD à Mouthiers.

La saison d'athlétisme a débuté à Cognac le dimanche 2 Avril. Plusieurs déplacements sont au programme, en particulier aux Trois Chênes, à Cognac, Ruelle et Montmoreau.

Les jeunes gens et jeunes filles de Mouthiers et des environs désireux de pratiquer l'athlétisme sous les conseils du S.C.M. peuvent se faire inscrire le mercredi et le samedi à 18 heures au stade municipal où se poursuivent les séances d'entraînement sous la direction de André Pajaud, président du club.

FOOTBALL

*** Retenir la date du 14 Juillet : grande fête du football à Mouthiers.

concours de pétanque suivi d'un repas pour les "joueurs", "dirigeants", "sympathisants".

La saison se termine et la reprise se prépare déjà. Aussi, les personnes désireuses de participer à la bonne marche du S.C.M. Football peuvent de faire connaître dès à présent auprès des membres actuels du bureau.

Il est toutefois rappelé que l'on demande des gens désireux de remplir des fonctions "réelles" et "participatives" et non des personnes se contentant de venir voir jouer en "spectateurs" les équipes.

Le rôle de dirigeant est ingrat et demande beaucoup de bonne volonté et de temps disponible, et surtout beaucoup de "sérieux".

Nous informons d'autre part les parents qu'une équipe de "très jeune" sera formée l'année prochaine et que le secrétaire M. Métayer inscrira les joueurs désirant pratiquer le football dès l'âge de 8 ans. Il est bien entendu que 8 ans est un âge minimum.

Annonce:

La date n'est pas encore fixée, mais nous pouvons annoncer un match à "sensation" entre les membres du bureau ("les vieilles tiges") et la formation de jeunes éléments du club qui tiennent à faire "souffrir" leurs aînés sur la pelouse du stade municipal. Un match qui promet !... Les spectateurs sont attendus nombreux.